

# LE COURRIER

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET DE RÉFLEXION N° 721 DU JEUDI 11 AOUT 2022 - PRIX : 300 FRANCS CFA

*Réconciliation nationale*

## Une nécessité incontournable

*Il est indispensable que la classe politique nigérienne, en particulier, se retrouve et tourne définitivement le dos aux querelles inutiles, parfois sur des bases par trop subjectives d'ailleurs, qui ont pourtant affecté considérablement l'échiquier politique, mais avec des conséquences certaines sur la cohésion sociale. Afin de créer un front commun, uni et soudé contre les défis, dans le respect bien entendu des options de chacun et des rôles et missions du Pouvoir et de l'Opposition, tous deux indispensables en démocratie. Car, comme l'a formulé Montesquieu « Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir,*



*il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ».*

*Affaire de l'héritage de Maman Abou :*

### **Entre l'immoralité et l'insécurité judiciaire**



CNSS

**L'affaire des trois (3) milliards de FCFA dérange des responsables de la société.**

Les rails de Bolloré et de Mahamadou Issoufou

**Les propriétaires fonciers réclament indemnisation**

Santé

**Un étudiant en situation de handicap lance un cri d'appel aux bonnes volontés**

Vincent Bolloré, l'ami breton de Mahamadou Issoufou

# Des révélations sur la construction du chemin de fer Niamey-Parakou

Lorsque Vincent Bolloré, l'homme d'affaire breton qui a vendu du rêve à Mahamadou Issoufou, était placé en garde à vue pour soupçons de corruption d'agents publics étrangers dans des affaires de concessions portuaires au Togo et en Guinée, des questions fusent du côté de Niamey quant aux conditions dans lesquelles le groupe Bolloré a réussi à faire main basse sur le tronçon Niamey-Parakou de la boucle ferroviaire. L'affaire avait fait grand bruit dans la capitale nigérienne où l'on se souvient des péripéties politico-judiciaires entre le groupe Africarail de l'ancien Premier ministre français, Michel Rocard, et le gouvernement du Niger, acculé et contraint à la reddition dans le cadre d'un accord à l'amiable. Selon le journal *Challenges*, Africarail est détenteur des droits sur l'axe Kaya (Burkina Faso)-Niamey (Niger)-Parakou (Bénin), Aného (Togo)-Ouidah (Bénin), ainsi que sur l'axe Blitta (Togo)-Ouagadougou (Burkina Faso). En 2011, un comité de pilotage "ferroviaire et minier", présidé par Michel Rocard, a été créé à Bercy en vue de recueillir les contributions financières d'autres groupes français parmi lesquels se trouvait le groupe Bolloré. La surprise du groupe Getfarail et Africarail, créé à l'effet de conduire le projet, a été grande de constater, quelques années plus tard, que Mahamadou Issoufou et Boni Yayi, en dépit des règles de droit, ont décidé de créer une multinationale avec le Groupe Bolloré comme partenaire stratégique. Se sentant lésé, le groupe Africarail a entrepris, en novembre 2015, une procédure judiciaire devant la Cour internationale d'arbitrage de Paris, mais Niamey a vite fait de proposer un règlement à l'amiable. Dans une déclaration commune signée le 30 mai 2016 et sanctionnant deux jours de discussions (24 et 25 mai 2016), le Niger reconnaît les droits d'Africarail sur la construction et l'exploitation des ouvrages d'arts et des infrastructures ferroviaires comme convenu dans les accords

de 1999 et de 2000. La déclaration commune a été signée par Ibro Zabaye, directeur du contentieux de l'Etat, et Mohamed Moussa, secrétaire permanent de la cellule d'appui au partenariat public-privé du cabinet du Premier ministre au nom du Niger à l'époque des faits. Leurs vis-à-vis français étaient Michel Bosio, président de Getfarail et Michel Rocard, ancien Premier ministre de France. Dans le point 3 de ladite déclaration commune, « L'Etat du Niger réaffirme que Africarail est toujours concessionnaire du droit de construire et d'exploiter les ouvrages d'art et les infrastructures ferroviaires sur l'axe Kaya (Burkina Faso)-Niamey (Niger)-Parakou (Bénin), Aného (Togo)-Ouidah (Bénin), ainsi que sur l'axe Blitta (Togo)-Ouagadougou (Burkina Faso) constituant la grande boucle ferroviaire de l'Afrique de l'Ouest, conformément au Protocole du 15 janvier 1999 et au Protocole additionnel du 31 août 2000 ».

L'annonce de la déclaration commune avait fait l'effet d'une bombe. Le groupe Bolloré, qui a dû prendre très mal cette déclaration commune a contraint Niamey à une volte-face des plus inattendues. Un communiqué imputé au gouvernement nigérien, mais nullement signé par une autorité quelconque, avait apporté un démenti cinglant à ce qu'a été dit pourtant, clairement, dans la déclaration commune. Dans ce communiqué insolite, il était indiqué que cela fait suite aux publications et déclarations médiatiques du Groupement Getfarail et Africarail S.A. sur le projet de boucle ferroviaire ainsi qu'à l'assignation de l'Etat du Niger devant le tribunal arbitral de Paris par le même groupement. Mieux, le fameux communiqué précisait que « Le but de ces négociations [Ndlr : entre l'Etat du Niger et Getfarail] était de trouver un accord amiable pour mettre fin au protocole signé le 15 janvier 1999 par lequel quatre Etats avaient confié au groupement Getfarail la mission de mobi-



liser des ressources, de réaliser des études et de construire et exploiter certains tronçons de la grande boucle ferroviaire ». Le communiqué va plus loin, soulignant qu'au cours de cette négociation, « la délégation nigérienne a soutenu que **la concession Bolloré est la seule valide**, car signée en bonne et due forme alors que le B.O.T (built, operate and transfert) envisagé avec Getfarail n'est pas encore signé et que la délégation nigérienne a demandé une juste indemnisation des Etats par Getfarail pour le préjudice causé aux économies des Etats signataires du protocole ». Le communiqué est-il authentique ? Peut-il provenir de ces mêmes personnes qui ont reconnu dans la déclaration commune qu'Africarail est l'unique détenteur de droits sur l'axe de l'OCBN ? En tout état de cause, son contenu, aux antipodes de celui de la déclaration commune, ne semble pas sérieux pour être de l'Etat du Niger.

Le 10 août 2016, les engagements contractés par le Niger dans le cadre de cette déclaration commune arrivent à échéance. Or, le point 10 stipule que « la présente déclaration deviendra caduque si elle n'entre pas en vigueur et/ou si les parties ne s'y conforment pas avant l'expiration de la suspension de la procédure d'arbitrage le 10 août 2016 ». Alors qu'il a pollué l'atmosphère avec un communiqué non signé mais qui sème

le doute puisque publié dans le journal gouvernemental, le gouvernement nigérien dépêche discrètement une mission à Paris en vue de négocier un sursis avec Africarail en obtenant un prolongement du gel de la procédure judiciaire qui a été mise au frigo. Conduite, à l'époque, par le ministre des Finances et composée, entre autres, de Gandou Zakara, secrétaire général du gouvernement, Ibro Zabèye, directeur du contentieux de l'Etat, et Mohamed Moussa, secrétaire permanent de la cellule d'appui au partenariat public-privé du cabinet du Premier ministre, la mission a été un cuisant échec, le groupe Africarail n'ayant pas trouvé sérieux le gouvernement nigérien avec ce communiqué contestant les termes d'un accord qu'il a pourtant signé sans contrainte. La question ultime était de connaître les motivations qui avaient poussé Niamey à déclarer **la concession Bolloré, la seule valide** après avoir signé une déclaration commune dans laquelle elle s'est pliée aux quatre volontés du groupe Africarail. Comme Vincent Bolloré a-t-il réussi à supplanter le groupe Africarail au Niger, malgré les accords de 1999 et de 2000 qui lient Africarail au Niger ?

Y avait-il eu, là aussi, des soupçons de corruption d'agents publics comme au Togo et en Guinée ?

Laboukoye

## Réconciliation nationale

## Une nécessité incontournable

Notre pays, le Niger, est confronté, depuis des années, à des défis multiples. C'est un truisme, puisque connu de tous et vécu quotidiennement. De toutes parts, les citoyens sont assaillis par toutes sortes de difficultés, parmi lesquelles le terrorisme qui, chaque jour depuis 2015, endeuille les familles nigériennes sans distinction aucune. Nul n'est épargné par l'avidité morbide et la cruauté de bandes armées qui écument plusieurs régions dont les plus touchées sont Diffa, Tillabéry, Maradi et Tahoua. Assassins de paisibles populations, y compris de chefs traditionnels, pillage, levée de taxes et d'impôts, incendies de greniers et destruction des cultures, enlèvements de personnes, vol de bétail à grande échelle, etc. : tels sont les faits macabres de terroristes assoiffés de sang et mus uniquement par le goût de l'argent facile. Notre pays n'est pas seul dans cette situation. C'est le cas au Nigéria, au Mali, au Burkina Faso, au Cameroun et, depuis quelque temps, au Bénin. Cette insécurité liée au terrorisme s'ajoute aux autres épreuves qui s'invitent et s'imposent à la majorité écrasante de la population : pauvreté, effritement continu du pouvoir d'achat, confiscation des droits des citoyens et des libertés fondamentales, insécurité alimentaire chronique, compte tenu de l'irrégularité des pluies et de l'archaïsme de pratiques culturelles, etc.

**Talon et Boni Yayi au Bénin ; Ouattara, Gbagbo et Bédié en Côte d'Ivoire, se sont retrouvés et ont fumé le calumet de la paix.**

Ces difficultés, exacerbées par les attaques terroristes, nécessitent une réaction vigoureuse des gouvernants, comme des

citoyens. Chacun a un rôle à jouer, car ces difficultés n'épargnent personne. Chacun peut et doit y mettre la main. C'est pourquoi il est indispensable que la classe politique nigérienne, en particulier, se retrouve et tourne définitivement le dos aux querelles inutiles, parfois sur des bases par trop subjectives d'ailleurs, qui ont pourtant affecté considérablement l'état de la nation, avec des conséquences certaines sur la cohésion sociale. Afin de créer un front commun, uni et soudé contre les défis, dans le respect bien entendu des idéologies politiques de chacun et des rôles et missions du Pouvoir et de l'Opposition, tous deux indispensables en démocratie. Car, comme l'a formulé Montesquieu « Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ». Mais, l'altérité politique qui n'est que l'expression de la complémentarité des points de vue ne doit pas être un obstacle à la cohésion sociale, surtout lorsque le cadre d'existence même, qui est l'État, est menacé. Que la classe politique se retrouve, après tant d'années de frictions et de confrontations inutiles, autour de l'essentiel qui concerne tous les citoyens ne peut qu'encourager et motiver les citoyens à la culture de la paix, de la tolérance et au renforcement de l'unité nationale. Certains responsables politiques de certains pays de la sous-région, d'ailleurs moins menacés que notre pays, l'ont compris. Talon et Boni Yayi au Bénin ; Ouattara, Gbagbo et Bédié en Côte d'Ivoire, se sont retrouvés et ont fumé le calumet de la paix. Au nom des intérêts supérieurs de leurs peuples ! Pourtant, les relations entre ces personnalités ont été, pour le moins qu'on puisse dire, très difficiles à un



moment. Mais, ils se sont surpassés face aux défis. Dans la foulée, en Côte d'Ivoire, le Président Alassane Ouattara a même accordé la grâce à Laurent Gbagbo, son prédécesseur. Pourtant, on ne peut pas imaginer des relations aussi exécrables que celles qui ont existé entre les deux.

**Le Niger a besoin de toutes ses compétences et ses énergies**

Au Niger, pays de tolérance et de brassages socioculturels inextricables, nous pouvons faire mieux. D'ailleurs, à écouter certains observateurs extérieurs, le Niger a toujours échappé à toute grille de lecture préétablie. Le Niger surprend toujours. L'audience accordée, le vendredi 05 août 2022, par le Président Bazoum Mohamed au Chef de file de l'Opposition, Tahirou Saïdou, est de bon augure. Elle a boosté l'espoir des Nigériens de voir leur classe politique jouer le jeu démocratique avec un esprit de

fair-play. C'est pourquoi bien de Nigériens n'ont jamais désespéré de leur pays et de leurs concitoyens. En tout cas, il est temps de tourner le dos à tout ce qui a pu diviser le pays pour faire face aux multiples défis et envisager ensemble l'avenir. Le pouvoir, l'opposition, les non-affiliés, la société civile et les grands témoins, ont tous leur partition à jouer. Mais, le rôle du pouvoir est déterminant en libérant par exemple tous les prisonniers politiques avec en sus une amnistie. Le politique peut dénouer ce qu'il a lui-même noué. La réactivation et la redynamisation de tous les cadres de dialogue politique et social pourraient dès lors être envisagées pour montrer à ceux qui veulent mettre le feu à la *maison Niger* et faire couler le sang que ce pays est une nation unie, donc imprenable. Pour la survie de notre pays, sa cohésion sociale et son émergence parmi les nations qui avancent et prospèrent, le Niger a besoin de toutes ces compétences et ses énergies.

**BISSO**

# Affaire de l'héritage de Maman Abou : Entre l'immoralité et l'insécurité judiciaire

Dans un risible show médiatique, par manque d'arguments juridiques, les avocats du général Abou ont versé dans une rhétorique de contrevérités et d'injures. Ils semblent s'inscrire dans une logique d'utilisation de faux et de mensonge pour chercher à désavouer les enfants jumeaux de Maman Abou et s'accaparer de la richesse laissée par le défunt. Dans cette tentative désespérée, ils semblent opter pour l'agitation et l'enfumage de l'opinion en salissant la mémoire d'un homme décédé. Ils tentent, sans arriver à convaincre, de trouver un langage servant à préparer à la qualification juridique et faire accepter au public la condamnation d'une personne. Pour ce faire, ils font appel au Parquet pour les aider dans leur démarche macabre.

## Comment Maman Abou et Amoul Kinni Tamo se sont-ils rencontrés ?

Après quelques ratés dans ses différents mariages, Maman Abou avait décidé d'aller dans la famille de son ami Amoul Kinni pour prendre une femme. C'est ainsi qu'en 2010, le mariage entre Maman et Tamo a été célébré dans le plus grand respect des recommandations de l'Islam et dans les us et coutumes touareg. En 2012, l'épouse de Maman Abou a accouché de jumeaux. Leur baptême a été fait à Niamey chez Moussa Abou, l'ainé des demi-frères du défunt. Et pour honorer la mémoire de ses grands pères paternel et maternel, Maman Abou avait demandé à ce que ses deux enfants portent les noms d'Adjako et d'Ataga. Car, il était le fils d'Abou Adjako et de Fatima Ataga. Les deux enfants vivaient avec leur père jusqu'aux derniers jours de sa vie. Et tout enfant, né dans une famille dont le mariage est le fondement, a pour père le mari. Ce qui justifie que le procès contre les enfants de Maman Abou est immoral. Il est à tout point de vue, un manque de respect pour la mémoire du défunt. La sagesse traditionnelle ne dit-elle pas que l'amour dans la famille est d'ordre maternel ? Malheureusement, feu Maman

Abou, l'enfant unique de sa mère, n'avait pas assez connu cet amour maternel. Car, il n'avait que quatre (4) ans lorsque sa mère Fatima Ataga est décédée.

Dans leur tentative de contournement de la vérité, le général Abou et sa défense semblent se jeter dans l'ignorance absolue pour ne pas savoir que la Science évolue. Ils prétendent que Maman Abou ne pouvait pas avoir d'enfants. Ils argumentent leur ignorance en disant qu'il était atteint de l'Azoospermie. Dans leur hargne, ils semblent mettre à l'écart le progrès de la Science. Malheureusement pour eux, aujourd'hui des scientifiques ont mené des recherches et ont abouti à des découvertes extraordinaires donnant des possibilités heureuses à l'Humanité. Du reste, selon les scientifiques, il est bien possible d'avoir des enfants avec la maladie d'Azoospermie. Cela bien que l'Azoospermie soit l'une des causes de stérilité, la procréation assistée offre la possibilité d'avoir des enfants. Dans leurs découvertes, ils (les scientifiques) affirment que le traitement de l'Azoospermie consiste à effectuer une fécondation in vitro de la femme et à féconder des ovules avec le sperme obtenu au moyen d'une ponction testiculaire ou d'un Biopsie testiculaire. En plus, selon l'Académie nationale de Médecine de France, le progrès de la Science offre aujourd'hui des grandes possibilités de pouvoir avoir des enfants avec l'Azoospermie.

## Qu'est ce que l'Azoospermie ?

L'Azoospermie, selon les scientifiques, est une altération de la qualité du sperme caractérisée par l'absence totale de spermatozoïde lors de l'éjaculation.

C'est de cette maladie que, selon le général Abou et sa défense, souffrait feu Maman Abou.

## Est-il possible d'avoir des enfants avec l'Azoospermie ?

Une étude scientifique menée par des chercheurs de l'Académie révèle que l'Azoospermie



excrétoire, qui était synonyme de stérilité totale et d'infertilité définitive, offre aujourd'hui à près de 100% des patients Azoospermiques un espoir d'être féconds.

## Le général Abou a-t-il les moyens de contredire la Science ?

Il ne pourrait jamais le prétendre, tout comme sur le plan juridique il n'a pas qualité de désavouer les enfants de feu Maman Abou même étant son frère. Le général ne pourrait que descendre dans les égouts les plus perfides pour injurier et vilipender l'ancienne épouse de son grand frère. Il ne pourrait jamais prétendre contredire, démentir les études scientifiques menées sur l'Azoospermie et ses concluants résultats qui ont permis à des nombreuses familles d'avoir des enfants. Comme le cas de son frère Maman Abou qui, de son vivant, avait mis ses moyens financiers pour accéder à ces procédés scientifiques pour avoir ses jumeaux.

Il vaut mieux, alors, pour le général d'arrêter de s'agiter autour des biens d'autrui. Il vaut mieux pour lui de rester un soldat prêt à se sacrifier pour la défense de la patrie. Que de chercher à s'accaparer de l'héritage que son défunt frère a laissé à ses enfants Adjako et Ataga.

D'ailleurs, pour l'opinion, le général se doit d'abandonner son projet sordide. Au risque d'être dérangé dans son sommeil par l'ombre de son défunt frère. Les

agissements du général Abou Adjako poussent, aujourd'hui, cette opinion à douter et à s'interroger s'il n'est pas en train de vouloir transformer les comptes bancaires des sociétés de feu Maman Abou en véhicules financiers. En tout cas, les spéculations et les critiques vont dans le sens pour fustiger le comportement du général Abou. Un comportement tristement, inédit, sans pareil dans l'histoire de l'Humanité.

En plus, certaines indiscretions annoncent que, le général Abou aurait rassuré ses proches qu'il aurait des garanties dans les circuits judiciaires.

N'est-ce pas que l'article 21 de la Constitution stipule que « le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la communauté humaine. Ils sont placés sous la protection de l'Etat ... » ?

Et au Code Civil de renchérir pour enseigner en son article 312 que : « l'enfant conçu dans le mariage a pour père le mari ».

Il rajoute à son article 313 que : « Le mari ne pourra, en alléguant son impuissance naturelle, désavouer l'enfant : il ne pourra le désavouer même pour cause d'adultère, à moins que la naissance lui ait été cachée, auquel cas il sera admis à proposer tous les faits propres à justifier qu'il n'est pas le père. »

Ali Soumana

Affaire de l'héritage de Maman Abou

## Le rôle de l'avocat est-il de défendre ou d'accuser ?

Le dernier point de presse des avocats du général Mahamadou Abou Adjako donne toute la mesure de l'indécence dont sont capables les hommes pour parvenir à leur fin. A cette occasion, des choses très graves ont été dites sur la vie d'un homme qui n'aspire qu'au repos éternel. En disant, dans le point de presse, que le défunt avait eu d'autres épouses et qu'en 31 ans de mariage, malgré toutes les tentatives, il n'a pas pu avoir d'enfant, les avocats du général et frère du défunt méconnaissent la volonté de Dieu. Il donne à qui il veut et au moment qu'il a choisi. Cette posture qui veut présenter le défunt comme stérile, pour simplement déshériter des orphelins, ne peut convaincre. D'autant que le défunt a eu un enfant hors mariage qu'il a reconnu. En se référant à l'affaire dite de "bébés importés" le Conseil du général fait de monstrueux amalgames. Dans la présente affaire, l'ex épouse de Maman Abou a porté ses jumeaux alors que dans celle de 2012, on accusait les mis en cause d'avoir acheté des enfants. Le métier d'avocat est certes libéral, il est tout de même exercé par des gens qui n'ont que le Droit pour boussole. L'un des avocats du général était aussi celui de certains des accusés dans l'affaire de 2012. Comment pour-

rait-il dire, justifier les propos qu'il a tenus au cours du point de presse : « en 2012, dans l'affaire dite des "bébés importés", tout Niamey disait que les enfants de Maman Abou ne sont pas de lui. Aujourd'hui je vous dis que Niamey a raison. » Où est la constance ?

Plus grave, il demande ni plus ni moins que le procureur, comme en 2012, s'autosaisisse. Il quitte son rôle de défenseur pour exercer celui d'accusateur. La ligne de défense des avocats est un tissu d'amalgames. Le droit coutumier est mis en avant. Mais, ils ne rechignent pas à parler de prétendues preuves médicales que la coutume n'évoque jamais en l'espace. D'autant que coutume et science n'ont pas le même regard sur une affaire d'héritage sous nos cieux. Et comment ont-ils pu obtenir des dossiers médicaux dans des pays où le secret médical est une réalité ? Il est trop facile de dire que des dossiers ont été retrouvés dans les valises du défunt. Si Tamo Amoul Kinni avait simplement l'intention de captation de l'héritage, elle ne laisserait aucun dossier qui la compromettrait au moment de son départ. C'est juste du bon sens. Il est inutile de revenir sur les indécentes insultes proférées à l'encontre de cette dame et ses enfants

Alpha

Les rails de Bolloré et de Mahamadou Issoufou

## Les propriétaires fonciers réclament indemnisation

Entre 2012 et 2013, Issoufou Mahamadou, à l'époque président de la République du Niger, dans son projet utopique, avait entrepris la construction d'un chemin de fer Niamey-Dosso-Parakou. Sans études techniques préalables, ce rêve d'enfance de Mahamadou Issoufou a ruiné les caisses de l'Etat nigérien et a créé un véritable désordre environnemental sur son passage. Les passagers attendent toujours à la gare l'arrivée du train qui ne va jamais siffler. Tout comme les habitants des villages traversés par les barres de fer posées et les propriétaires champêtres continuent d'attendre leurs dédommagements. Un droit constitutionnel ne doit souffrir. L'article 28 de la Constitution stipule que : « toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa pro-

priété que pour cause d'utilité publique, sous réserve d'une juste et préalable indemnisation. »

C'est ce droit que réclament aujourd'hui les centaines de nigériens dont les champs et villages sont traversés et éventrés par les bouts de fer de Bolloré. Ils demandent au gouvernement de faire diligence pour qu'elles puissent entrer dans leurs droits. Après plusieurs années d'attente, les populations victimes des fers de Bolloré sont aujourd'hui lassées. Pour elles, le ministère de l'Équipement ne semble décidé à honorer ses engagements. Vivement alors que le Président de la République s'implique dans ce dossier pour faire rentrer ces populations, dont l'espoir est accroché aux caprices de la saison des pluies, dans leurs droits.

A.S

Santé

### Un étudiant en situation de handicap lance un cri d'appel aux bonnes volontés

Il s'appelle Idé Karimou, étudiant à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Niamey. Inscrit en Master 2 Histoire politique et sociale, ce Nigérien, sans ressources financières, est confronté à une maladie d'handicap aux jambes. Après des visites médicales, il lui a été recommandé une chirurgie. Cette chirurgie nécessite des moyens financiers. Et ce sont ces moyens qui font défaut à ce jeune étudiant totalement démuné. C'est pourquoi, lance-t-il un appel aux autorités nationales et à toutes les bonnes volontés pour l'aider à se débarras-

ser de sa maladie handicapante. Son appel va, également, à l'endroit des ONG et personnes physiques nanties.

Idé Karimou souffre de cette maladie depuis des années.

Il risque aujourd'hui un handicap à vie.

Il est à l'adresse suivante :  
Numéros de téléphone :  
96 11 91 42/ 96 64 96 49.

E.mail :  
idekarimou156@gmail.com

Vivement que des bonnes volontés se manifestent pour sauver cet étudiant de sa maladie. L'entraide sociale est un acte salué et récompensé par le Tout Puissant.

Activité CNEDD

## Des journalistes et acteurs du secteur privé sensibilisés sur les enjeux du changement climatique à Dosso

Le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD), a organisé du 05 au 06 août 2022 un atelier d'information et de sensibilisation des médias et du secteur privé sur le changement climatique à Dosso dans la salle de réunion du gouvernorat. C'était en partenariat avec le PNSP/CCASAN et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été présidée par le secrétaire général du Gouvernorat de Dosso, ALBACHIR Aboubacar, en présence du Préfet de Dosso Monsieur Mahamadou Al Kassoum, du Secrétaire Exécutif CNEDD Docteur Kamayé Maazou, de la Présidente de la Plateforme Nationale de Dialogue Politique sur les Changements Climatiques, l'Agriculture, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSP/CCASAN), Prof SIDIKOU Ramatou Djermakoye Seyni, et de plusieurs invités. L'objectif visé à travers cet atelier destiné aux hommes des médias et les acteurs du secteur privé est de les sensibiliser sur les effets du changement climatique afin qu'ils soient des donneurs d'alerte. C'est aussi une occasion de contribuer au renforcement du dialogue sur les changements climatiques entre les chercheurs, les médias et le secteur privé.

En prenant la parole à cette occasion, la Présidente de la Plateforme Nationale du Dialogue Social et Politique sur les



Changements Climatiques, l'Agricultures, la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSP/CCASAN), Professeuse SIDIKOU Ramatou Djermakoye Seyni, a tout d'abord remercié les autorités de la de la région pour leur disponibilité. Pour la présidente de la PNSP/CCASAN, le développement de toute société, de toute nation repose sur un dialogue consensuel. Des dialogues permanents entre différents acteurs du développement qui permettent d'identifier les problèmes et de leur trouver des solutions. Parlant de la science Prof Djermakoye Ramatou qui est aussi la responsable du Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), a plaidé pour un soutien de la recherche scientifique : « Soutenons la science et la lutte contre les changements climatiques néfastes à travers un dialogue consensuel et permanent, en dotant la recherche scientifique de moyens conséquents, en

adoptant une politique d'application et la valorisation des résultats de recherche scientifique » a-t-elle plaidé.

Dans le discours d'ouverture qu'il a prononcé à cette occasion, Le Secrétaire Général du gouvernorat de Dosso Monsieur ALBACHIR Aboubacar, s'est longuement appesanti sur les conséquences du changement climatique, un problème qui a-t-il affirmé se pose avec acuité sur le secteur agricole, car plus de 84% de la population vit en milieu rural et près de la moitié du produit intérieur brut provient de ce secteur. On comprend aisément a souligné le représentant du gouverneur de Dosso toute la portée des impacts des changements climatiques sur l'économie et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de notre pays.

Selon ALBACHIR Aboubacar, le Niger à l'instar des autres pays en voie de développement subit les effets du changement climatique qui affectent les princi-

aux secteurs. Pour le secrétaire général de la région, cette situation est une préoccupation du Président de la République Mohamed Bazoum qui a pris des engagements dans la lutte contre les changements climatiques lors de la conférence de l'ONU sur la lutte contre la désertification à Abidjan en Côte d'Ivoire en mai 2022.

Deux jours durant, les participants ont suivi plusieurs thématiques ayant traités aux changements climatiques à travers plusieurs communications d'experts du domaine. Des échanges sur des sujets comme le changement climatique notamment les causes, les conséquences, les mesures d'adaptations et d'atténuations, le cadre juridique et institutionnel de lutte contre changement climatique national et international, de l'agriculture intelligente face au climat ou encore sur le mécanisme de financement du climat.

M.D

Education nationale

## Un génocidaire intellectuel à Tondigamay Alfigadey ?

Tondigamay est un village du département de Dosso. Dans ce village, connu pour sa tradition maraboutique, est installé un collège d'enseignement général franco-arabe. Mais, depuis la création du CEG, l'enseignement est toujours au rabais. Le collège n'a jamais d'admis au BEPC. Ce qui fait désertier les élèves des bancs de l'école. Avec la volonté du directeur du CEG qui, selon des témoignages, affiche un dédain à l'égard des habitants du village. Il semble avoir un comportement digne d'un co-

lon pour vouloir avoir droit sur les habitants du village de Tondigamay et environnant. Selon des sources proches de la direction régionale de l'Education, le directeur aurait confié à des gens qu'il ferait tout ce qui serait de son possible pour faire fermer l'école. En réalité, selon des sources crédibles, le directeur du collège serait manipulé à partir de Niamey. Vivement que le Président de la République donne des instructions pour faire limoger ce directeur de collège aux allures d'un génocidaire intellectuel.

CNSS

## L'affaire des trois (3) milliards de FCFA dérange des responsables de la société.

Après notre publication de la semaine dernière sur cette affaire de marché de 3 milliards de FCFA octroyé à une société burkinabé dénommée A2SYS, aujourd'hui les langues se délient à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Presque tout le monde en parle dans les bureaux et coulisses. La société burkinabé A2SYS était chargée, selon les termes du contrat, de faire un audit du système informatique qui allait découler sur la mise en place d'un schéma directeur informatique. Pour la réalisation de ce projet, trois (3) milliards de FCFA ont été sortis des caisses de la CNSS. Selon des sources crédibles, le schéma directeur reste jusqu'à ce jour un rêve pour les agents de la CNSS. A ce jour, rien n'aurait été fait et les responsables de la société burkinabé A2SYS ainsi que l'intermédiaire, un certains AMOS, et leurs complices de la CNSS se la

coulent avec les 3 milliards de FCFA. Ils narquent les travailleurs avec la bénédiction des premiers responsables de la caisse nationale de la sécurité sociale. Pendant que les contribuables sont dans une situation désespérée. Que dire des orphelins et les veuves des travailleurs décédés ?

Le président de la République qui a pris l'engagement devant la nation de combattre sans complaisance la corruption et le détournement de deniers publics est interpellé aujourd'hui sur cette affaire de la caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS).

A suivre !



La réussite à portée de main

### COMMUNIQUE

Conformément aux dispositions de ses statuts et l'acte uniforme OHADA sur les sociétés commerciales, ACEP Niger S.A, Société de Microfinance, a le plaisir de vous communiquer ses informations financières certifiées, comptant pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui se présente comme suit :

Poste	Rubrique	En FCFA Solde au 31.12.2021
E90	Total du bilan	6 010 113 270
B01	Crédits net à la clientèle	4 458 325 885
L60	Capital social	600 000 000
L01	Fonds propres	110 269 581
L80	Résultat net	-484 474 125

### LE COURRIER

Hedomadaire d'informations générales et de réflexion

NIF : 17763 / S

Tél : 96 88 74 09

**Siège :** Quartier Terminus

E-MAIL :

lecourrier\_niger@yahoo.fr

**Directeur de Publication**

Ali Soumana

Impression : G.P.M.A

**Tirage**

1000 Exemplaires

ORIBA PETROLIUM

# La naissance d'un leader

ORIBA PETROLIUM est l'une des branches majeures du groupe ORIBA. Spécialisée dans la distribution des hydrocarbures et autres lubrifiants, la société est aujourd'hui un acteur de premier plan dans son domaine d'activité. L'aventure est partie de Maradi en 2011. La toute première station-service ORIBA a vu le jour dans la capitale économique du Niger. Une décennie plus tard, ORIBA PETROLIUM couvre toutes les régions de notre pays en termes de stations-services. Ce dynamisme est la preuve de l'ambition de notre société, celle de devenir le leader incontesté dans le secteur du trading et de la distribution des hydrocarbures au Niger. Pour l'atteinte de cet objectif, notre personnel se surpasse au quotidien pour offrir à nos clients les meilleures presta-



tions possibles aux quatre coins du Niger.

**L'innovation, notre force**

ORIBA PETROLIUM est un partenaire stratégique de tous les acteurs intervenant dans l'industrie pétrolière au Niger (SORAZ, SONDIEP, etc.) C'est tout naturel-

lement que notre société a su créer une relation de confiance avec sa clientèle étatique comme privée. En plus de dix (10) ans de présence sur le marché national, notre société n'a cessé de privilégier les innovations afin d'offrir à ses clients des prestations flexi-

bles et à la pointe de la technologie, notamment les moyens de paiement électronique (carte Oriba, Oribawallet, etc.)

**Notre clientèle avant tout**

Notre principal credo est d'assurer des services de qualité et de façon continue à nos clients. Ravitaillées à temps, nos stations-services sont toujours à la hauteur des attentes de nos clients. Face à la pénurie de Gasoil de ces dernières semaines, ORIBA PETROLIUM fait du mieux possible pour satisfaire sa clientèle en rationalisant la distribution de ce produit au niveau de ses différentes stations-services. Sous la conduite de son Directeur Général, Mahamadou Indinga, ORIBA PETROLIUM reste et demeure au service exclusif de sa clientèle.

**ORIBA PETROLIUM, la qualité du service fait la différence**



## GROUPE E.G.B.T.P - AOM

B.T.P- COMMERCE GENERAL

**B.P: 11 182 Tél (+227) 96 59 52 32- Niamey-Niger**

### UNE RÉFÉRENCE EN AFRIQUE

**Nos Prestations**

- Bâtiment
- Route Bitumée
- Pistes Rurales
- Forage
- Barrage d'eau
- Aménagement Hydro- Agricole
- Matériaux de construction











Vos Besoins, Notre Priorité !!!